



PROGRAMME DE FORMATION

Organisme de formation : UN + Formations - SIRET 81949915300057

Référence et Intitulé : AB19-2 - Gestion des dégâts des eaux : comment appliquer la convention IRSI ?

Durée : 7h00

Type : Présentiel

Public

Administrateurs de Biens (syndics de copropriété ou gérant locatif) et leurs collaborateurs.

Objectifs pédagogiques

Maîtriser les étapes du règlement des sinistres.

Pré-requis

Aucun.

Programme

- 1 - La convention IRSI.
 - Objectifs.
 - Contenu.
 - Articulation avec la convention CIDECOP.
- 2 - Origine du dégât des eaux.
 - La recherche de fuite.
 - En cas d'origine privative.
 - En cas d'origine commune.
- 3 - Les parties concernées : quels interlocuteurs ?
- 4 - Déclaration de sinistre pas à pas : cas pratique.

Moyens pédagogiques

Séance de formation en salle.

Support pédagogique disponible en ligne via l'espace utilisateur de chaque apprenant sur www.unplus.fr.



Document établi via
la Plateforme F Immobilier
www.plateformef.com

Editeur accrédité : **Meelk**
40 Rue du Louvre - 75001 Paris
SIREN 844 282 863 RCS Paris

SAS au capital de 5 000 €
APE : 6201Z
TVA Intra. : FR 24 844282863
ICS : FR63ZZZ85B0FE



PROGRAMME DE FORMATION

Moyens d'évaluation

Validation de l'acquisition des connaissances via un quiz à la fin de la formation (réalisée en ligne via l'espace utilisateur de chaque apprenant sur www.unplus.fr). Taux de bonnes réponses minimum à obtenir : 80 %

Questionnaire d'évaluation de la formation.

Matériel nécessaire

Papier et crayon.



Document établi via
la Plateforme F Immobilier
www.plateformef.com

Editeur accrédité : **Meelk**
40 Rue du Louvre - 75001 Paris
SIREN 844 282 863 RCS Paris

SAS au capital de 5 000 €
APE : 6201Z
TVA Intra. : FR 24 844282863
ICS : FR63ZZZ85B0FE